



# ARBORICULTURE FRUITIERE LIMOUSIN

## Bulletin technique n° 06 du 31/05/2022



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique LIMOUSIN et NORD DORDOGNE. Il s'appuie sur les observations des groupes 30000 de la zone Corrèze et sur l'analyse de risques du BSV pommier- poirier zone Limousin n°14 et du BSV fruits à noyaux Nouvelle Aquitaine n°14



### METEO

Les conditions climatiques sont très changeantes avec de possibles averses orageuses en soirées. Les températures devraient être en légère baisse en début de semaine prochaine (max : 21-24°C) puis remonter en milieu de semaine (max : 24-27°C) à la faveur d'un temps plus sec.

### TAVELURE / Pommiers - Poiriers



Il est très important de surveiller de très près l'état sanitaire de la végétation car le risque contaminations secondaires en parcelles tavelées sera élevé chaque fois que les conditions d'humectation seront favorables.



Taches de tavelure observée le 23/05  
(Crédit photos : S. Chatufaud – CA19)

L'évaluation de la présence de taches de tavelure d'une parcelle passe par l'observation d'au moins 100 pousses (en regardant chaque feuille de la pousse) jusqu'à trouver une première tache. Le haut des arbres doit également être observé car la tavelure y passe souvent inaperçue et les projections conidiennes contaminent le bas des arbres.

La pression tavelure est évaluée en fonction du nombre de pousses consécutives observées (P) avant de trouver une première feuille tavelée :

- ✚ Si  $P \geq 80$  : absence de pression ;
- ✚ Si  $P > 40$  (ou  $> 80$  pour 2 pousses tavelées) : pression faible ;
- ✚ Si  $P > 20$  (ou  $> 40$  pour 2 pousses tavelées) : pression moyenne ;
- ✚ Si  $P < 40$  pour 2 pousses tavelées : pression forte.

- Prévoir d'intervenir avec un produit de contact sur variétés sensibles avant les prochaines pluies.
- Pour les variétés tolérantes et RT, en l'absence de tavelure, il n'est pas nécessaire d'intervenir.
- **En AB : en préventif utiliser une spécialité commerciale à base de Soufre à 5 – 6 kg/ha à renouveler si pluie > 15mm (attention de ne pas appliquer si T°C > 25°C) ; ou bien intervenir en stop ARMICARB ou VITISAN + une spécialité commerciale à base de Soufre à 3 kg/ha**  
(Voir produits / bulletins précédents)

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020. La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.**  
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.



## FEU BACTERIEN / Pommiers – Poiriers



Surveillez régulièrement l'apparition d'éventuels symptômes afin d'éradiquer manuellement le plus précocement possible les organes atteints en les coupant nettement plus bas que la zone nécrosée, et ce afin d'éviter de nouvelles contaminations. Attention, les rameaux se développant après une telle opération sont très réceptifs à la bactérie. Brûler les rameaux atteints et désinfecter les outils de taille.

**Le risque est élevé dès lors que les conditions climatiques sont favorables aux infections**

Température maximale	Température minimale	Pluie
>à 24°C	-	-
>à 21°C	>à 12°C	-
>à 18°C	>à 10°C	2 mm

## OIDIUM / Pommier



Supprimer dès que possible les pousses oïdiées pour diminuer l'inoculum notamment en jeunes vergers.

- En vergers infestés, prévoir la protection jusqu'à l'arrêt de la pousse à cadence de 7 à 10 jours. Penser à alterner les familles chimiques



Pousse oïdiée observée le 23/05  
(Crédit photo : S. Chatufaud – CA19)

Matière active	Spécialité commerciale	Dose max/HA	ZNT	DAR	Nbre max / an	Commentaire
Bupirimate	NIMROD	0,6 L	5 m	14 j	4	Produits à privilégier
Cyflufenamid	CYFLODIUM	0,5 L	5 m	14 j	2	
Penconazole	TOPAZE ZACRO DOURO EC	0.25 L	5 m	14 j	3	
Tetraconazole	GREMAN ANTENNE LIDAL ALCEDO	0.3 L	5 m	14 j	3	

## CARPOCAPSE / Pommiers – Poiriers



Le pic de vol a eu lieu fin mai. **La période à risque des éclosions est en cours avec un pic prévu semaine prochaine.** De premiers dégâts sont déjà visibles sur les parcelles à forte pression.



Dégât de carpo : fruit percé + larve  
(Crédit photo : S. Chatufaud – CA19)

### ✚ En parcelles non confusées sans suivi par pièges,

- **Pour ceux qui ne l'ont pas fait, prévoir votre première application larvicide dès que possible**

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020  
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.**  
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

#### ✚ En parcelles non confusées, avec suivi des vols avec pièges,

- réaliser le traitement en fonction des seuils de piégeages (cumul des 3 relevés successifs sur 7 jours : 4 prises / 2 ha ou 5 prises / 3 ha ou 6 prises / 4 ha).
- Le traitement avec un ovicide sera positionné environ 24 à 48 h après le dépassement du seuil.
- Si utilisation larvicide, à réaliser 7 à 10 jours après l'obtention du seuil (si forte chaleur préférer 6-8 jours)

#### ✚ En parcelles confusées, l'efficacité de la méthode doit être contrôlée avec des pièges dont les capsules de phéromone sont surdosées.

- **Si dégâts sur fruits à la récolte 2020 :**
  - moins de 0,1 % : pas d'intervention complémentaire,
  - entre 0,1 et 0,3 %, privilégier un *Bacillus thuringiensis* au pic des éclosions,
  - si 0,3 à 0,5 %, privilégier un larvicide au pic des éclosions,
  - au-delà de 0,5 %, revenir temporairement à une gestion avec une protection chimique sans confusion.

Matières Actives	Spécialités com.	Positionnement	Dose/ha	DRE	ZNT eau	DAR	Lessivage	Rémanence	Nbre max/an
Emamectine	AFFIRM / PROCLAIM	Ovo-larvicide	2 kg/ha	6 h	50 m	30 j	40 mm	10 j	3
Spinetoram	DELEGATE EFYCACÉ	Larvicide	0,3 kg/ha	6 h	50 m	7 j	40 à 50 mm	14 j	1
Virus de la granulose	MADEX PRO et TWIN	Larvicide	0,1 L/ha	6 h	5 m	1 j	40 mm	8 à 14 j	10
Virus de la granulose	Carpovirusine 2000 et EVO2	Larvicide	1 L/ha	48 h	5 m	3 j	25 mm	10 à 12 j	10

#### **Rappel :**

- Alternier les familles de produits d'une génération à l'autre.
- En cas de lessivage utiliser la même famille sur une même génération.
- **Recommandations pour l'utilisation du virus de la granulose : c'est un produit vivant, il doit donc être conservé impérativement et en permanence au froid.**
  - Bien respecter la date de péremption du produit (au bout d'un certain temps, le virus meurt, même conservé au froid !).
  - Alternier les souches d'une génération à l'autre (exemple Carpovirusine 2000 ou Madex Twin pour la G1 puis Madex Pro pour G2 et Carpovirusine EVO2 pour la G3).

### **PUCERONS CENDRES / Pommiers – PUCERONS MAUVES / Poiriers**



#### **Des remontées de population de pucerons sont observées dans certaines parcelles ;**

On note également l'arrivée des auxiliaires qui nettoient les foyers de pucerons et également des pucerons ailés indiquant ainsi l'approche de leur migration prochaine vers la plante hôte secondaire (le plantain).



Foyer pucerons avec des ailés (1) – Larves de syrphes (1 et 2) et de coccinelle (3)  
(Crédit photo : S. Chatufaud – CA19)

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020  
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.**  
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

## Des moyens alternatifs pour contrôler les populations peuvent également être mis en place :

- la taille en vert permet de contrôler la vigueur des arbres et de supprimer les foyers de pucerons
- moins de tonte de vos interrangs (sauf avant une intervention insecticide) devrait favoriser la colonisation du verger par les auxiliaires.

## Si nécessaire :

- MOVENTO (Spirotétramat) à 1.9 L/ha (pas de mélange ni de traitement à moins de 10 jours avec captane) ; 2 applications / an ; action sur les pucerons lanigères, pseudococcus et cécidomyies. Possibilité d'ajouter un mouillant avec une homologation insecticide pour une meilleure efficacité type STICMAN (0.14L/HL), DJEEN (0.15L/HL), HELIOTERPEN FILM (0.2L/HL).

ou

- NEEMAZAL TS ou OIKOS (Azadiractine) à 2 L/ha, une seule application après fleur (pas de mélange avec le Soufre) ; **produit utilisable en AB** ; Ne pas réaliser sur les poiriers (phytotoxicité). Fin de dérogation le 16 juin 2022 pour OIKOS et le 17 juin 2022 pour NEEMAZAL TS

ou

- du savon noir (action asphyxiante et lavante sur œufs, jeunes stades et adultes) type K-OLEATE, FLIPPER (**utilisable en AB**) à 1-2% soit 5-10L/ha avec un volume de bouillie de minimum 500L.

## ACARIENS ROUGES / Pommiers

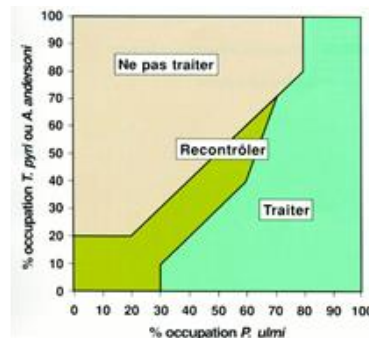


Surveillez vos parcelles.

## Des moyens alternatifs pour contrôler les populations peuvent également être mis en place :

- L'introduction d'acariens prédateurs par apports de gourmands issus de parcelles bien pourvues.

En cas de remontées des populations du ravageur et **si le seuil est atteint : 50% des feuilles occupées par au moins une forme mobile**. En présence de minimum 30 % de phytoséides, le seuil d'intervention peut être relevé à 80%, vous pouvez intervenir avec :



Matière active	Spécialité commerciale	Curativité / Préventivité	Dose max / Ha	DRE	ZNT	DAR	Nbre max / an	Commentaires
Beauveria bassiana	NATURALIS		1.5 L	6 h	5 m	3 j	5	Ne pas appliquer 3 j avant ou après un fongicide ; Efficacité secondaire sur Phytopte
Tébufenpyrad	SHIRUDO	0 / 21 j	0.5 kg	6 h	20 m	30 j	1	A faire seul ; efficace sur phytoptes
Acequinocyl	KANEMITE	0 / 21 j	1.8 L	48 h	20 m	30 j	1	Non toxique sur phytoséides ; pas efficace sur phytoptes

## PUNAISES PHYTOPHAGES / Pommiers



Quelques punaises sont observées en bordure de parcelles. Surveillez vos vergers. Les piqûres réalisées sur jeunes fruits (à cette période) entraînent des déformations caractéristiques (avec méplat au fond de la cuvette) donnant un aspect bosselé au fruit. La plupart des dégâts de punaises observés (similaires aux dégâts de Bitter Pit), sont issus de piqûres l'été (juin-juillet-août).

- sur les parcelles les plus touchées l'année dernière, il est possible d'intervenir dès à présent avec 50 kg de SOKALCIARBO / SURROUND WP CROP (**utilisable en AB**) ; en cas de lessivage, renouveler à 30 kg. L'application doit se faire avec un volume d'eau de minimum de 500 L/ha. L'application est à faire essentiellement sur les rangs de bordures et bouts de rangs afin de dissuader les punaises de venir pondre à proximité des vergers.

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020  
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.**  
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

## ZEUZERE

- ✚ Poser vos pièges et capsules pour le piégeage des zeuzères.

Rappel : 3 pièges/ha espacés de 50 m chacun et à l'extérieur des parcelles. Les capsules sont à renouveler toutes les 5 semaines, et les pièges sont à vider une fois par semaine.

- En cas de forte présence, possibilité d'intervenir dès à présent avec DELFIN ou DIPEL DF à 1 kg/ha – DAR : 3 jours

## TORZEUSE ORIENTALE du Pêcher



D'après le réseau du BSV, le 2<sup>nd</sup> vol aurait débuté fin mai, annonçant un risque élevé de pontes à partir du 7/06 et des éclosions à partir du 15/06. Ces données sont à décaler de 5 à 8 jours selon les situations géographiques de vos vergers.

- Dans les parcelles avec des dégâts en 2021, même confusées, **une intervention est à prévoir au pic des éclosions vers le 20 juin** dans notre bassin de production avec une **spécialité commerciale à base de *Bacillus thuringiensis*** : DELFIN à 0.75 kg/ha ou DIPEL DF à 1 kg/ha ou XENTARI à 1.5 kg/ha ; **ces produits sont utilisables en AB, ne pas les mélanger avec ARMICARB, CURATIO, Soufre**. Renouveler l'intervention si pluviométrie supérieure à 15 mm dans les 10 jours.

Sandra CHATUFAUD,  
Conseillère en Arboriculture Fruitière,  
Chambre d'agriculture de la Corrèze